

DIRECTION GENERALE DES MARCHES
PUBLICS ET DES DELEGATIONS
DE SERVICE PUBLIC

CELLULE DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS AUPRES
DE LA PRIMATURE

N° 0284 / MEF/DGMP-DSP-CPMP-PRIM

Bamako le 14 OCT 2024

**Le Chef de la Cellule de Passation
des Marchés Publics auprès
de la Primature**

A
**Monsieur le Directeur Administratif
et Financier de la Primature
Bamako**

Réf. : V/BE N°0561/PRIM-DAF du 10 Octobre 2024

Objet : Demande de propositions relative à la formation des nouveaux Contrôleurs et Inspecteurs aux techniques d'audit de conformité.

- **Financement : Budget National, Exercice 2024**

Monsieur le Directeur,

Par bordereau d'envoi ci-dessus référencé, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour avis juridique, la demande de proposition citée en objet.

Suite à son examen, j'ai l'honneur de vous informer que la cellule de passation des marchés auprès de la Primature n'a pas d'objection au contenu de ladite demande.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous assurer de l'existence effective des crédits y afférents avant de procéder à l'invitation des consultants retenus sur la liste restreinte, et ce, conformément aux dispositions de l'article 24 de l'Arrêté n°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'article 24 de l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma franche collaboration.

Signature
Le Chef de la Cellule

Signature
Nouhou DOUMBIA
Inspecteur des Finances